

## MEMENTO

**MAIRIE 04 74 38 28 44**

Adresse mail : [mairie.stdenis@orange.fr](mailto:mairie.stdenis@orange.fr)  
Site : [www.mairie-saintdenisenbugey.fr](http://www.mairie-saintdenisenbugey.fr)

### HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT AU PUBLIC

- du lundi au jeudi de 14 h à 17 h
- le vendredi de 14 h à 18 h
- le samedi de 8 h 30 à 11 h 30

## PERMANENCES DES ÉLUS

- **Les élus (es) du Conseil municipal sont à la disposition du public lors de permanences en mairie.**
- **M. le Maire sur RDV** tous les lundis et mercredis de 16h00 à 18h00  
Tél. 04 74 38 28 44
- **Les maires adjoints et conseillers délégués** : tous les samedis de 9h30 à 11h30 **sans RDV.**

## POLICE MUNICIPALE EN CAS D'URGENCE Tél. 04 74 38 38 09

## ENLÈVEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

- **Sacs jaunes** : tous les lundis des semaines **impaires.**  
Prochains enlèvements :
  - Lundis **5** et **19** novembre
  - Lundis **3**, **17** et **31** décembre
  - Lundis **14** et **28** janvier 2019
  - Lundis **11** et **25** février 2019
- **Conteneurs ménagers** : tous les mercredis.

## DISTRIBUTION DES SACS JAUNES

Les sacs jaunes de tri sélectif sont fournis par la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, pour 12 mois à compter de la date de leur première remise. Les prochaines permanences auront lieu au local habituel de la mairie :

- ➔ **Vendredi 16 novembre, 14 décembre, 18 janvier et 15 février** de 15h45 à 16h45
- ➔ **Samedi 17 novembre, 15 décembre, 19 janvier et 16 février** de 10h45 à 11h45

## Au conseil municipal

### Extrait du Conseil Municipal du 25 septembre 2018

**Pour alléger le compte-rendu des séances, nous avons fait le choix de résumer uniquement celles impactant réellement la vie du village. Mais pour les puristes, l'intégralité des délibérations prises en Conseil Municipal est affichée en mairie et mise sur le site internet.**

### Demande d'intégration dans le domaine communal opération rue de la Paix «Résidence Paul Éluard»

Monsieur le Maire présente le projet d'acte notarié en vue de la rétrocession de parcelles destinées à être intégrées dans la voirie communale.

À ce jour, la voirie est conforme. Les réseaux sont en bon état de fonctionnement.

M. le Maire rappelle que la collectivité n'a pas l'obligation d'intégrer les voies privées de lotissement dans le domaine communal. Lorsqu'elle accepte cette intégration, la commune prend à sa charge tous les frais d'entretien, de réparation et de réfection des voies et réseaux à venir.

**Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité, moins 1 abstention, l'intégration de ces parcelles dans le domaine public.**

### Centre de loisirs

Le marché de prestations de services relatives aux activités périscolaires et extrascolaires conclu en 2014, arrive à échéance le 31 décembre 2018 et il y a lieu de procéder à son renouvellement.

La Commune de Saint-Denis-en-Bugey souhaite conserver sa politique en direction de la jeunesse et maintenir les activités du Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH).

Le prochain marché d'une durée de 1 an, reconductible 3 fois maximum, débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour un montant estimé à 160 000€ pour les 4 années. Il doit faire l'objet d'un marché passé selon une procédure adaptée.

**Le Conseil Municipal a autorisé à l'unanimité le Maire à lancer la procédure adaptée, à procéder à la publicité et à signer le marché avec le prestataire retenu.**

## Colis de Noël 2018

La remise du colis de Noël à nos anciens aura lieu le **mercredi 19 décembre 2018**. Comme chaque année les enfants de l'école accompagneront les élus.

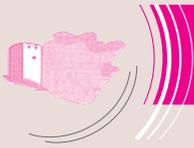
**RAPPEL : Si vous atteignez l'âge de 75 ans en 2018**

**ou**

**si vous avez + de 75 ans mais n'avez jamais reçu ce colis**

**Signalez-vous en mairie au 04 74 38 28 44 avant le 15 novembre 2018**

À l'inverse, si vous receviez le colis, mais que vous ne souhaitez plus l'obtenir, merci également de prévenir la mairie.



# Histoire de la première guerre mondiale



Si on explique souvent le déclenchement de la première guerre mondiale par l'assassinat de l'archiduc autrichien François-Ferdinand et de son épouse par le nationaliste serbe Gavrilo Princip, à Sarajevo, le 28 juin 1914, les causes sont en réalité plus nombreuses et complexes. Elles tiennent au fort sentiment nationaliste qui agite l'Europe, à la poussée économique allemande et aux jeux subtils des alliances diplomatiques.

Depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les peuples européens traversent un fort sentiment nationaliste. En France, il n'est question que de revanche contre l'Allemagne pour récupérer l'Alsace et la Lorraine, régions perdues lors de la guerre de 1871. Dans les empires austro-hongrois et ottoman déclinants, les différentes populations (hongroises, serbes, tchèques, etc.) revendiquent leur indépendance. Les Italiens réclament les terres irrédentes, majoritairement italophones, à l'empire austro-hongrois.

En parallèle, depuis l'unification de l'Allemagne en 1871, le pays a rattrapé son retard économique sur les grands États européens. Son industrie est particulièrement importante. Les dirigeants allemands regardent donc outre-mer et vers l'Afrique pour trouver des matières premières à bon marché et fonder des comptoirs pour écouler ses produits manufacturés.

Cependant, la conférence de Berlin de 1885 avait permis le partage de l'Afrique entre les puissances européennes. Une notable partie de l'Afrique centrale, le Congo, était octroyée au roi des Belges Léopold II qui avait habilement utilisé les rivalités entre la France, la Grande-Bretagne et l'Allemagne pour neutraliser ainsi le centre de l'Afrique. Mais les différends coloniaux ne vont cesser de s'accroître, entretenant par la même occasion les tensions entre les métropoles :

- Tensions entre la France et l'Italie en Tunisie en 1881, qui vont entraîner l'adhésion de l'Italie à la Triplice,
- tensions entre Français et Britanniques en Égypte et, surtout, au Soudan avec la crise de Fachoda en 1898,
- tensions au Maroc entre la France et l'Allemagne qui ne peut obtenir des zones d'influence sauf au Cameroun, en Namibie, au Tanganyika et au Togo. Le Coup de Tanger en 1905 et le Coup d'Agadir en 1911 conduisent à une multiplication des incidents diplomatiques.

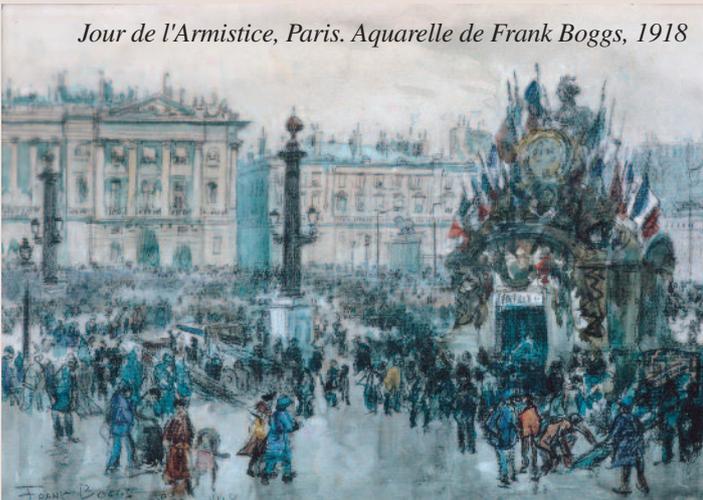
Les inquiétudes sont aussi d'ordre économique. Même si chaque pays développe son économie, la rivalité économique entre l'Allemagne et la France s'accroît à partir de 1912. La grande

puissance industrielle allemande inquiète les États européens, car les produits allemands inondent les marchés français et britanniques. Cette rivalité économique a « contribué à alourdir le climat général entre les deux États et, par là même, à faciliter la rupture ». Quant aux Allemands, ils s'inquiètent de la croissance économique et démographique de la puissance russe qui les amène à penser qu'ils seraient incapables de lui résister dans quelques années ; de telle sorte qu'ils ont peut-être intérêt à provoquer un conflit avant qu'il ne soit trop tard. Du reste, l'interpénétration des économies européennes était déjà si forte que la plupart des milieux industriels et financiers avaient tout intérêt au maintien de la paix. Le principal débouché des industries métallurgiques, par exemple, n'était pas l'armement mais les chemins de fer.

Enfin, l'empereur Guillaume II est très influencé par le milieu des officiers prussiens, garant de la solidité de l'empire, tout auréolé de ses succès du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle et qui a forgé l'unité allemande face à l'Autriche et à la France. Pour l'empereur, une guerre ou un conflit localisé dans les Balkans peut se révéler être une solution pour résoudre les problèmes territoriaux de son allié autrichien. Et l'armée allemande, la plus puissante du monde, semble être un instrument si parfait qu'il est tentant de s'en servir. L'assassinat de l'archiduc autrichien poussera à son paroxysme les divisions au sein de l'Europe. L'incapacité des dirigeants à endiguer la réaction en chaîne née des mécanismes militaires explique l'échec de la démocratie. Le 31 juillet 1914 la mobilisation générale est annoncée en Russie. Le même jour Jean Jaurès militant de la paix est assassiné par un nationaliste français. L'Allemagne et la France s'engagent dans la guerre.

**Les affrontements auront lieu essentiellement en Europe, mais c'est le monde entier qui va s'embraser. Les pertes humaines de la Première Guerre mondiale s'élèveront à environ 18,6 millions de morts, dont 9,7 millions de militaires et 8,9 millions de civils. À l'issue de ce conflit 3 millions d'hectares seront déclarés impropres à l'agriculture. Le « vieux continent » ne se remettra jamais totalement de ses blessures.**

*Jour de l'Armistice, Paris. Aquarelle de Frank Boggs, 1918*





## La vie du village

### La guerre de 14-18 localement

Notre département étant éloigné des champs de bataille, il existe peu de lieux directement porteurs de la mémoire de la Grande Guerre, hormis les monuments aux morts.

Difficile de savoir combien d'hommes ont été mobilisés et combien en sont revenus, à l'instar d'Auguste Simplet, maire de Saint-Denis de 1913 à 1919, mobilisé pendant toute la guerre.

Difficile également, 100 ans après, de parler des femmes. Mais dès la mobilisation de 1914, elles sont 23 000 à rejoindre le front et les hôpitaux. Devenues chefs de famille, elles ont participé à l'effort de guerre, qu'elles aient été paysannes ou ouvrières. Plusieurs d'entre elles ont apporté un soutien direct à l'armée comme infirmières, espionnes, «marraines de guerre» ou comédiennes. Nombreuses ont été veuves. Dans les villages et les campagnes, elles remplacent les hommes partis au front permettant ainsi de nourrir les civils et les soldats. Elles ne sont pas dupes sur les conditions des soldats au front malgré ce que relaient les autorités. Ce sont les paysans qui tombent les plus nombreux dans les batailles.

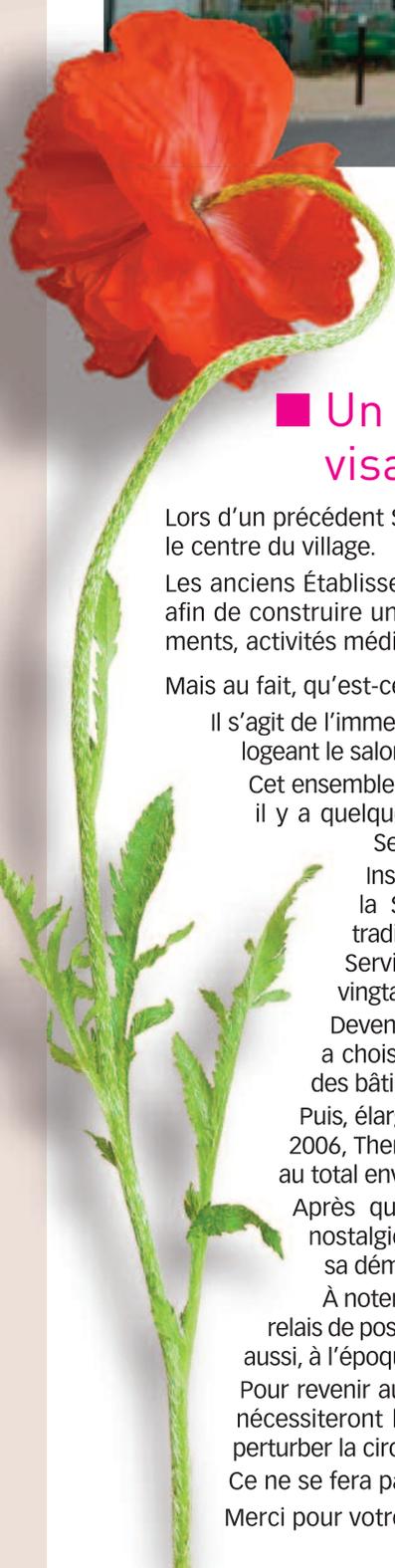
56% des Français vivent alors dans des villages de moins de 2000 habitants.

Pendant cette période, à Saint-Denis, la vie continue : les archives de l'époque font état de 6 mariages et 58 naissances.

Année	1911	1921
Population	982	1 016

En 1921, la commune fait édifier le monument aux morts sur lequel figurent les noms des 19 Sandeniens qui ont laissé leur vie sur le champ de bataille et ont été reconnus morts pour la France.

# 1918-2018



### ■ Un nouveau visage au village

Lors d'un précédent St Denis Info, nous avons annoncé des travaux dans le centre du village.

Les anciens Établissements Servignat vont être prochainement détruits afin de construire un nouvel immeuble, le «Républic», regroupant logements, activités médicales et services.

Mais au fait, qu'est-ce qui va être démoli ?

Il s'agit de l'immeuble de couleur brique et crème, rue de la République, logeant le salon de coiffure et de quelques bâtisses en arrière-plan.

Cet ensemble - qui a déjà connu une première phase de démolition il y a quelques années - était le siège historique de l'entreprise Servignat... Depuis un siècle !

Installés à St Denis depuis 1920 d'abord sous le nom de la Société Louis Couttet, héritière d'une déjà longue tradition de métalliers-ferblantiers à Gap, les Établissements Servignat sont créés en 1947 et emploient alors une vingtaine de personnes.

Devenue à l'étroit dans ses vieux murs historiques, la société a choisi en 1996 de quitter ses locaux et de s'installer dans des bâtiments neufs à Ambérieu.

Puis, élargissant son activité, elle ouvre deux filiales en 2000 et 2006, Thermic Services et Eco Énergies, employant aujourd'hui au total environ 60 personnes.

Après quatre générations, ce n'est pas sans une certaine nostalgie que la famille a vidé son «musée» et va assister à sa démolition.

À noter que jusqu'en 1785, une partie de ce bâtiment était un relais de poste. Puis qu'il a appartenu à la famille Pittin propriétaire aussi, à l'époque, des bâtiments actuels de la Mairie.

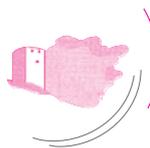
Pour revenir au temps présent, les travaux de démolition envisagés nécessiteront l'évacuation de grosses quantités de gravas et vont perturber la circulation dans le village.

Ce ne se fera pas sans désagrément.

Merci pour votre compréhension.

## DÉCHÈTERIES AMBÉRIEU ET LAGNIEU

- Horaires du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars :  
→ Du lundi au samedi  
8 h 30 / 12 h 00 - 13 h 30 / 18 h 00
- Horaires du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre :  
→ Du lundi au samedi  
8 h 30 / 12 h 00 - 13 h 30 / 19 h 00



## Infos diverses

### ■ Automobilistes, piétons, une minute d'attention...

Il n'aura échappé à personne que le code de la route évolue en permanence ...

Une évolution très récente porte sur le respect par les automobilistes des passages pour piétons.

Selon le code de la route, le piéton qui manifeste par son attitude son intention de s'engager (par son attitude et/ou par son regard) est prioritaire aux abords des passages piétons et son non-respect constitue un refus de priorité donnant lieu à une amende et une perte de points.

Depuis le 18 septembre 2018 et l'application du décret n°2018-975 en lien avec le dernier Comité Interministériel de la Sécurité Routière, les sanctions sont renforcées avec un **retrait de 6 points** sur le permis (au lieu de 4 auparavant) et une amende forfaitaire de **135€**.

Attention : Cette infraction peut être constatée par l'intermédiaire de la vidéo-verbalisation et donc à distance.

En zone 20 km/h dite zone de rencontre (le centre de St Denis) :

Introduite dans le code de la route en 2008, la zone de rencontre définit un espace de circulation ouvert à tous les modes de déplacements, où les piétons sont prioritaires et peuvent marcher librement partout. La vitesse des véhicules est limitée à 20 km/h. Le stationnement n'est possible qu'aux emplacements prévus.

Piétons, avant de nous engager, positionnons-nous de façon visible au bord de la chaussée et adoptons une posture montrant que nous sommes désireux de traverser. Vérifions que les conditions de visibilité, la distance et la vitesse d'approche des véhicules nous permettent de traverser sans risque.

N'oublions pas de regarder de chaque côté, y compris si la rue est à sens unique, car elle peut être à double sens pour les cyclistes.

Jusqu'à-là, les piétons avaient peur des voitures. Aujourd'hui les voitures doivent avoir peur des piétons !

D'autres mesures sont décrites dans le décret 2018-975 que nous vous invitons à lire sur le site [legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr)

Source : [legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr); [legipermis.com](http://legipermis.com), [voiriepour tous.cerema.fr](http://voiriepour tous.cerema.fr)



## Calendrier des manifestations

### NOVEMBRE

- Samedi 3** Âge d'or - Concours de coinche  
14h Salle du bas
- Dimanche 4** Boule du Moulin - Choucroute  
- 12h30 Boule du Moulin
- Dimanche 11** Commémoration - Défilé -  
9h30 Place des anciens combattants
- Vendredi 16** Saint Denis en fleurs - Remise  
des prix du fleurissement - 19h Salle du bas
- Samedi 17** Boule du Moulin - Journée  
Beaujolaise - 10h Salle du bas
- Dimanche 18** Sou des écoles - Bourse aux  
jouets - Salle du bas
- Samedi 24** Boule du Moulin - Assemblée  
générale - 18h Boule du Moulin
- Vendredi 30** Pompiers retraités -  
Assemblée générale - 18h Salle du bas

### DÉCEMBRE

- Dimanche 2** Sou des écoles - Vente de  
sapins - 8h Salle haut et bas + cour
- Dimanche 2** Sou des écoles - Marché de la  
création et de la gourmandise - 8h Salle haut  
et bas + cour
- Mardi 4** Restaurant scolaire - Marché de  
Noël - Restaurant scolaire
- Samedi 8** SDAFC - Illuminations (vin chaud  
et tartines) - 18h Salle du bas
- Samedi 15** Age d'or - Repas de Noël - 12h  
Salle du bas
- Samedi 15** SDAFC - Gouter de Noël - 15h  
Centre de loisirs
- Vendredi 21** Sou des écoles - Arbre de Noël -  
Salle Berlioz

Pour les manifestations de janvier et février 2019, voir le bulletin municipal.

### LES CH'TIS DE L'AIN

Le président et la  
trésorière ne se sont  
pas représentés  
dans leur fonction.  
Aucun membre n'a  
souhaité prendre la  
relève. L'association  
n'est pas dissoute,  
mais mise en veille.



Institut national de la statistique  
et des études économiques

Mesurer pour comprendre

L'INSEE en partenariat avec la Dares (Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques), réalise entre le 1<sup>er</sup> octobre 2018 et le 31 mai 2019, une enquête sur les conditions de travail.

L'enquête a pour objectif d'obtenir une description concrète du travail, de son organisation et de ses conditions, selon divers angles :

- Horaires de travail
- Marge de manœuvre
- Coopération
- Rythmes de travail
- Efforts physiques
- Risques encourus

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee va prendre contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

